ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation de fin de formation

Question écrite n° 103636

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la suppression de l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF). Cette suppression a été votée dans le cadre de la dernière loi de finances. Or elle va avoir des conséquences importantes pour bon nombre de personnes engagées, ou qui vont s'engager, dans des formations sociales du niveau 3 au niveau 5. Cette allocation, à l'expiration des droits à indemnisation à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), avait pour but d'assurer un revenu aux personnes qui achevaient une action de formation permettant d'acquérir une qualification et d'accéder un emploi. En outre, l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation permettait à des personnes de compléter leur domaine de compétence. Il l'interroge donc sur les graves conséquences que pourraient engendrer la suppression de l'AFDEF.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF). Le Gouvernement reste conscient des difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains demandeurs d'emploi en formation. Il convient de souligner que les dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi en formation sont en constante amélioration. Ainsi, depuis 2009 et la création de Pôle emploi un nouveau financement a été mis en place pour les demandeurs d'emploi qui n'avaient aucune indemnité, la rémunération de formation pôle emploi (RFPE). En effet, ces formations sont un passeport pour l'emploi. Ainsi, selon une enquête récente, six mois après leur sortie de formation payée par Pôle emploi, 60 % des personnes sont en situation d'emploi. Ce sont, pour 2009, 85 000 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié de ces formations et 120 000 en 2010. Un nombre d'entrées au moins équivalent est prévu pour 2011. Le Gouvernement propose d'élargir le champ des bénéficiaires de la RFPE pour y inclure les demandeurs d'emploi auparavant pris en charge dans le cadre de l'AFDEF en supportant financièrement la moitié du coût de cette mesure. Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a proposé aux partenaires sociaux de continuer à prendre en charge l'autre moitié comme en 2009 et 2010. Il a souhaité également qu'un tel dispositif puisse se mettre en place dans les prochaines semaines et profiter aux demandeurs d'emploi entrés en formation en 2011, avec effet rétroactif. Il concernerait 30 000 personnes cette année.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Decool
Circonscription : Nord (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103636
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE103636

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3040
Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4616